

MANUEL DTO

Armor Aéro Passion

Eléments d'appréciation de la conformité
de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion »
au règlement PART-DTO ¹

Rédacteur : Antoine Renouf

Approbateur : JM Laporte

Version V3 du 06.04.2020

Résumé

Dans le cadre d'un audit d'inspection, ce document donne à l'Autorité les éléments qui lui permettent d'apprécier comment l'organisme DTO « Armor Aéro Passion » suit les préconisations de l'AMC/GM PART-DTO².

Historique évolution :

EDITION	DATE	OBJET
01		Version initiale
02	16.01.2020	Ajout avant audit 27/02/19: -Activité DTO.GEN.110 -Liste des FI -MS880B
03	06.04.2020	Corrections suite audit DTO Suppression Vol de nuit en formation et Brevet de Base Suppression flotte du MS 880b et DHC1 Rédaction A.Renouf

¹ Annex VIII (Part-DTO) to Commission Regulation (EU) No 1178/2011 of 3 November 2011

² AMC/GM to Annex VIII (Part-DTO) to Regulation (EU) No 1178/2011 & update of the related AMC/GM to Annex I (Part-FCL) & to Annex VI (Part-ARA) to Regulation (EU) No 1178/2011 (ED Decision 2018/009/R, 14 sept. 2018)

Conformité au DTO.GEN.115 – Caractéristiques de DTO

L'organisme DTO s'appelle « Armor Aéro Passion ». Son fonctionnement est décrit dans le règlement intérieur³ de l'association Armor Aéro Passion, association affiliée à la Fédération Française Aéronautique. Le site principal de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion » est situé sur l'aérodrome de Morlaix Ploujean (LFRU) et il ne dispose pas de site additionnel.

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » est enregistré par l'Autorité sous le n° FR.DTO.0255 à la date du 30/10/2018.

Les appareils utilisés par le DTO « Armor Aéro Passion » pour mener à bien ses missions sont :

- Mudry Cap-10BK
- CP320 super Emeraude
- Stampe SV4

Conformité au DTO.GEN.105 – Autorité compétente

L'autorité compétente est la DSAC Ouest⁴. L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » utilise la boîte fonctionnelle bf.ato.dsaco@aviation-civile.gouv.fr pour ses échanges avec l'Autorité.

Conformité au DTO.GEN.110 – Activité :

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » offre les formations suivantes, uniquement sur avion :

- Formation théorique pour le LAPL(A) et le PPL(A) ;

Formation en vol pour le LAPL(A) et le PPL(A) ;

Formation à la qualification additionnelle vol de nuit en VFR

Formation additionnelle voltige FCL 800

Formation vol en patrouille

Formation présentation en vol

Conformité au DTO.GEN.210 – Exigences en matière de personnels

A la déclaration de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion », Jean-Michel Laporte, Président de l'association Armor Aéro Passion a été désigné comme Dirigeant Responsable de cet organisme. Sa position de Président de l'association lui permet de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conformité de l'organisme, aux exigences réglementaires. Son objectif principal est de maintenir et d'améliorer le niveau de sécurité et la conformité aux exigences de l'Autorité.

L'association « Armor Aéro Passion » a mis en place un manuel SGS définissant un système de gestion de la sécurité. Ce process de prévention est mis en œuvre par un correspondant SGS vol et d'un correspondant SGS maintenance.

³ cf. Référence 1

⁴ DSAC Ouest Aéroport de Brest Bretagne CS 20301 Guipavas 29806 Brest Cedex 9

En plus de son représentant, l'organisme DTO « Armor Aéro Passion » dispose d'un Responsable Pédagogique (RP)⁵ ayant également la fonction de chef pilote,

Le RP, et les correspondants SGS rendent compte directement au dirigeant responsable de l'organisme DTO ainsi qu'au CA lors des revues de sécurité et du DTO.

Le Vice-Président du DTO « Armor Aéro Passion » assure un lien direct avec la société Fly Ouest chargée de l'entretien et du suivi de la navigabilité du cap-10BK.

Le CP320 est entretenu dans l'UEA de l'association Armor Aéro Passion

Le Stampe est classé CDNS, une personne désignée est responsable du suivi et de son entretien.

Au jour de l'audit du 27/02/2020, organisme DTO « Armor Aéro Passion » comprend 2 FI(A) dont les détails sont indiqués ci-dessous :

nom	prénom	n° licence	validité SEP	validité FI(A)	validité médicale
RENOUF	Antoine	FRA.FCL.PA00278286	30/11/2021	31/12/2022	30/04/2020
LE TALLEC	Frédéric	FRA.FCL.PA00166770	28/02/2022	31/12/2022	09/05/2021

Tous les FI(A) indiqués ci-dessus assurent la formation théorique et pratique aux licences LAPL(A), PPL(A).

Le suivi des dates de validité des qualifications SEP (t), FI(A) et de l'aptitude médicale est assuré par le RP et par la responsabilisation des pilotes eux même.

Dans le cas de formation PPL (A) et/ou LAPL (A) dispensée par Frédéric Le Tallec, le RP organisera régulièrement la réunion des FI(A) de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion » pour traiter des évolutions réglementaires, de la sécurité des vols et de la standardisation de la formation.

Le RP rédigera alors un compte-rendu de réunion diffusé à tous les FI(A) ainsi qu'au Représentant de l'organisme DTO.

Faisant partie de la liste des FI(A) de l'organisme DTO « Aéro-club Brest-Finistère », Antoine Renouf dispose ainsi d'un canal privilégié de mise à jour des règlements, procédures, méthodes et programmes qui composent l'activité PPL(A) et LAPL (A) lors des réunions FI(A) organisées.

De manière similaire, Frédéric Le Tallec faisant partie de la liste des FI(A) de l'organisme DTO « Aéroclub Nantes Atlantique » bénéficie d'une opportunité de mettre à jour ses connaissances des règlements, procédures, méthodes et programmes qui composent l'activité PPL(A) et LAPL (A) lors des réunions FI(A) organisées.

Conformité au DTO.GEN.210 – Politique de sécurité

La sécurité est la priorité de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion ».

Avec l'objectif de réduire autant que possible les dysfonctionnements d'exploitation ainsi que le nombre et la gravité des incidents aériens, l'organisme a établi un manuel SGS visant à définir un système de gestion de la sécurité efficace (Cf « Manuel SGS » du DTO « Armor Aéro Passion »).

Conformité au DTO.GEN.155 – Réaction à un problème de sécurité

Cf paragraphe C.3 « Recueil, analyse et traitement » du « Manuel SGS »

5 Antoine Renouf,

Conformité au DTO.GEN.215 – Installations

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » dispose d'une grande salle pour assurer les briefings, cours théoriques en présentiel.

Pour préparer leur vol, les pilotes disposent d'un poste informatique connecté à Internet sur lequel ils peuvent obtenir la documentation aéronautique à jour (NOTAMS, AZBA, SUP-AIP) et les données météorologiques à jour.

Les clés des avions sont sécurisées et ne peuvent être obtenues qu'au moyen d'un code manuel.

Cette salle est équipée de chaises, fauteuils et est disponible à la fois pour les stagiaires, les FI(A) et tous les membres de l'organisme. Des rafraîchissements y sont disponibles.

Conformité au DTO.GEN.230 – Programme de formations

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » utilise les programmes pratiques avion FFA considérés par l'Autorité de surveillance comme conforme à l'AIRCREW pour une utilisation en DTO :

- PFV PPL(A) 2018-1-FFA-PFV PPL(A) Ed2 01/18

PFV LAPL(A) 2018-1-FFA-PFV LAPL(A) Ed2 01/18

PFV QA FCL 800 Voltige 2018-1-FFA-PFV QA Voltige Ed1 01/18

Le programme des cours théoriques en présentiel suit la référence FFA suivante :

- LAPL(A) PPL(A) théorique 2018-1-FFA-PF Théorique Présentiel Ed2 01/18

Le programme des cours théoriques en e-Learning pour le LAPL(A) PPL(A) suit les références :

- FFA : LAPL(A) PPL(A) théorique 2018-1-FFA-PF Théorique E-learning Ed2 01/18

Chaîne YouTube GoodPilot

Lorsque des stagiaires entament une formation LAPL(A)/PPL(A) au sein du DTO « Armor Aéro Passion », le RP organise les cours théoriques en présentiel qui servent de préparation aux épreuves théoriques du LAPL(A)/PPL(A); il s'assure de la conformité des corpus enseignés par les différents intervenants aux programmes indiqué ci-dessus.

La plus récente version des programmes de formation est accessible à tous (FI(A), et stagiaires) en ligne sur le site de la FFA. Il effectue une veille réglementaire avec les outils FFA mis à sa disposition.

La présentation aux épreuves théoriques du LAPL(A)/PPL(A) est autorisée après évaluation des connaissances du stagiaire par un FI(A) — par exemple, à l'issue jugée satisfaisante d'une simulation des épreuves sur un des sites d'e-learning indiqués plus haut. Le formulaire 57Formexa-Rev05 est rempli et signé par le FI(A) responsable de la formation du stagiaire ou par le RP puis envoyé à la boîte fonctionnelle

dsac-examens-theoriques-sur-ordinateurs-pilotes-de-loisirs-orly-bf@aviation-civile.gouv.fr.

La progression des pilotes stagiaires est consignée dans un livret de progression disponible dans la rubrique «Espaces Dirigeants/Documentation Aircrew DTO » du site de la FFA (www.ffa-aero.fr).

Les FI(A) utilisent tous le « Guide de l'Instructeur VFR » Edition 1, amendement n°07 du 1^{er} juin 2014 publié par l'ENAC.

Lorsque un ou des stagiaires entament une formation voltige DTO « Armor Aéro Passion», le RP organise les cours théoriques prévus dans la formation sus-citée.

La progression des pilotes stagiaires est consignée dans un livret de progression disponible dans la rubrique « Espaces Dirigeants/Documentation Aircrew DTO » du site de la FFA (www.ffa-aero.fr).

Les FI(A) utilisent le guide « Notes pour aborder la voltige aérienne » Edition 2 revue et corrigée par Patrick Gigot.

Phase de transition : pour les 4 formations commencées avant le 30/10/2018, dépourvues de livret de progression, le RP s'entretiendra avec chacun des stagiaires concernés. Ils passeront en revue chacun des items de l'arrêté du 2 juillet 2007 et le RP validera les items assimilés ou en cours d'assimilation. Ceux-ci seront reportés sur les

grilles de suivi de formation théorique et pratique. Le suivi de formation se fera alors conformément au programme approuvé.

Echec aux examens :

En cas d'échec à un examen théorique ou pratique, le responsable pédagogique proposera au stagiaire une formation complémentaire adaptée lui permettant d'être représenté aux examens.

Conformité au DTO.GEN.220 – Archivage des dossiers stagiaires

Après la réussite à l'épreuve pratique, le livret de progression du stagiaire est conservé dans une pièce sécurisée annexe au « Point Oscar » dans une archive dédiée. La durée d'archivage est de 5 ans. Ces données ne sont accessibles que par les membres du DTO et en accord avec la réglementation sur la sauvegarde des données personnelles.

Conformité au DTO.GEN.270 – Bilan interne annuel et rapport d'activité annuel

Le représentant du DTO, le responsable pédagogique et le responsable sécurité remplissent conjointement le formulaire publié par la DSAC, dans le cadre du DTO.GEN.270, afin d'établir les bilans annuels internes de la DTO.

Ref

- 1 – Règlement intérieur de l'association « Armor Aéro Passion »
- 2 – Manuel SGS